



Saisie attribution sur compte

Par **pignouse_old**, le **23/10/2007** à **18:26**

bonjour, un huissier a procédé à une saisie attribution sur mon compte le 8/10/2007, à la demande de mon ex compagnon pour le recouvrement de loyers impayés pour lesquels nous avons été tous les 2 condamnés en 2005. Je sais qu'il a payé toute la dette et aujourd'hui il me réclame la totalité de la somme. Or, je touche actuellement des indemnités journalières de maternité, sont-elles saisissables? De plus, ils ont saisis la totalité du solde de mon compte, est-ce légal? Ne doit-on pas laisser un minimum d'argent pour vivre, et payer ses factures? Quel recours ai-je contre mon ex dans la mesure où il a été condamné au même titre que moi, car il était caution solidaire pour ces loyers, peut-il effectuer cette saisie sans décision de justice? merci pour vos réponses.

Par **papa tango charly_old**, le **23/10/2007** à **20:11**

bonjour,

je pense que les allocations familiales (maternité) ne sont pas saisissables.
par ailleurs, voir avec votre banque pour remplir l'imprimé nécessaire: il y a en effet une quotité non saisissable, un minimum vital, mais sur UN compte seulement...